

DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA SIXIÈME RÉUNION DES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR ET DES CHEFS DE SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE SURETE DE L'UNION AFRICAINE ET DE LA TROISIEME RÉUNION ORDINAIRE DES MINISTRES AFRICAINS DE LA DÉFENSE, DE LA SÉCURITE ET DE LA SURETÉ SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA FORCE AFRICAINE EN ATTENTE *

[Document – EX. CL/518 (XV)]

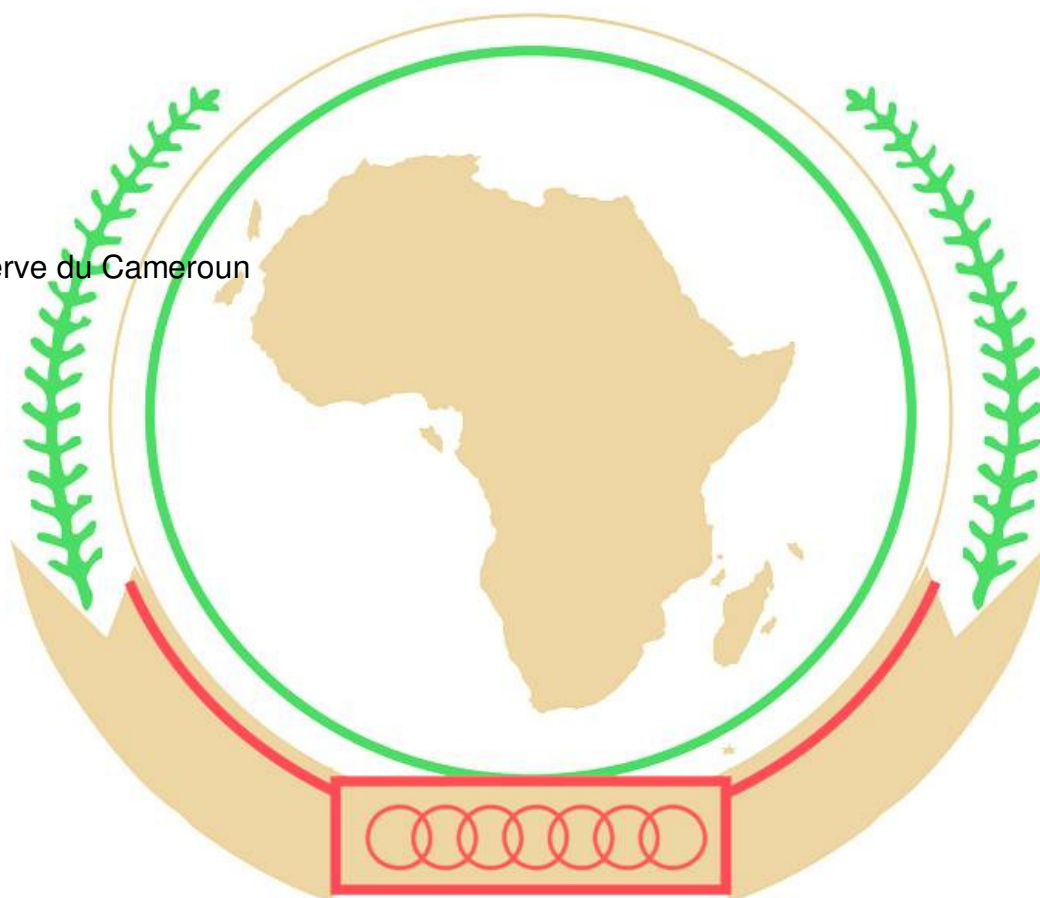
Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du Rapport de la sixième des Chefs d'État-major et des Chefs des Services de sécurité et de sûreté de l'Union africaine et la troisième réunion ordinaire des Ministres africains de la Défense, de la Sécurité et de la Sûreté sur la mise en œuvre de la Force africaine en attente (FAA), tenues à Addis-Abeba, respectivement, le 14 et le 15 mai 2009 ;
2. **PREND NOTE EGALEMENT** de la décision de reporter à une date ultérieure le choix de la Base logistique continentale ;
3. **APPROUVE** les recommandations contenues dans la Déclaration adoptée par la troisième réunion ordinaire des Ministres de l'Union africaine (UA) de la Défense et de la Sécurité concernant la mise en œuvre de la FAA d'ici 2010 ;
4. **DEMANDE** à la Commission, œuvrant en étroite collaboration avec les Communautés économiques permanentes (CER), les mécanismes régionaux (MR), ainsi que les États membres, de poursuivre vigoureusement ses efforts afin de respecter la date butoir de 2010 pour la pleine mise en œuvre des divers composants de la FAA, tel qu'énoncé dans la Déclaration ;
5. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission de faire en sorte que l'Exercice AMANI-AFRICA, visant à tester la mise en œuvre de la FAA, soit effectué dans les délais ;
6. **EXPRIME SA GRATITUDE** aux partenaires internationaux pour avoir fourni l'assistance financière essentielle à la mise en place opérationnelle de la FAA ;

Adoptée par la Quinzième session ordinaire du Conseil exécutif à Syrte,
Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste le 1^{er} juillet 2009

7. **INVITE** les États membres et les partenaires internationaux à continuer à fournir le soutien nécessaire en matière de ressources techniques et financières pour la mise en place effective de la FAA d'ici à 2010 ;
8. **DEMANDE** à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente Décision et d'en faire rapport à la session ordinaire du Conseil exécutif en juin/juillet 2010.

* Réserve du Cameroun



Adoptée par la Quinzième session ordinaire du Conseil exécutif à Syrte, Grande
Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste le 1^{er} juillet 2009